

**ATTENTION : pendant la période estivale, l'organisation des permanences est modifiée (notamment fermeture des maisons de justice et du droit en août, ainsi qu'au sein des point-justice du tribunal judiciaire de Montpellier (permanences organisées en juillet les 18,20, 21,25,27,28 juillet et en août : 1<sup>er</sup>,3,14,18,24,29 et 31 août) et au tribunal judiciaire de Béziers (en août du lundi 31.07.2023 au vendredi 25.08.2023 : fermeture du point justice ; reprise des permanences à compter de la semaine du lundi 28 août 2023).**